

Département de l'Aisne

Arrondissement de
Saint-Quentin

Canton de Bohain

Commune de

SEBONCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016

Présents : Monsieur Hugues LEGRAND Président,
Mesdames Cathy LEMAIRE, Sylvie DUBOIS, Valérie DESSENNE, Catherine BOINET, Alice DENOYELLE, Stéphanie DELGEHIER.
Messieurs Bernard GLADIEUX, François LEFEVRE, Dominique MINCHEZ, Jacques HENOUX, Frédéric BRENOT, Jean-Michel BOUCHEZ.

Absents excusés : Mme Carole TALBOT, Mr Benoît DRUENNE.

Secrétaire : Monsieur Jean-Michel BOUCHEZ.

Date de convocation : 7 septembre 2016

CONTRAT DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire expose les points suivants :

- le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires,
- ce marché d'assurance a été attribué à l'assureur AXA, associé au courtier GRAS SAVOYE pour les agents CNRACL et à l'assureur CNP, associé au courtier SOFAXIS pour le personnel affilié à l'IRCANTEC,
- la gestion du contrat par le centre de gestion comprend les prestations suivantes pour un coût de 0.2 % appliqué à la masse salariale :
 - suivi des dossiers,
 - mise en place éventuelle de contrôles médicaux ou d'expertises médicales,
 - conseil auprès des collectivités,
 - suivi administratif du contrat.
- le contrat d'assurance prend effet le 01/01/2017 et expire automatiquement le 31/12/2020.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat d'assurance, la convention avec le centre de gestion et les actes en résultant.

INSTAURATION DU TEMPS PARTIEL

Le conseil municipal décide d'instaurer le temps partiel, qui constitue une possibilité d'aménagement du temps de travail pour les agents publics et en fixe les modalités d'application.

NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN

Le conseil municipal accepte les demandes d'adhésion suivantes au SIDEN-SIAN :

- **communes de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT et PHALEMPIN (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**
- **communes de NEUVIREUIL, SAINS-LEZ-MARQUION et VIS-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,**
- **communes de BELLONNE, GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT et OISY-LE-VERGER (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,**
- **Ville de DENAIN (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**
- **Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé (SIARC) (Nord) avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,**
- **communes de COUCY-LES-EPPEES et EPPEES (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif ».**

RAPPORT D'ACTIVITES 2015 USEDA

Le conseil municipal n'émet pas d'observation sur le rapport d'activités 2015 de l'USEDA (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne).

AFFAIRES DIVERSES

- Dératisation : le Maire informe que l'opération est reconduite en novembre.

La séance est levée à 19 heures 40.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Hugues LEGRAND


